

Thèse indonésienne

M. Palar, représentant la République indonésienne, a dit que le combat déclenché quatre jours auparavant par les Pays-Bas contre la République indonésienne n'était que la dernière phase d'un plan soigneusement élaboré par le Gouvernement néerlandais. M. Palar a accusé les Pays-Bas d'avoir violé l'accord de trêve Renville tandis que la République avait toujours collaboré avec la Commission des bons offices.

Ce qui se manifeste en Indonésie, c'est la « résistance et la haine croissantes de la population contre les brutalités de l'armée étrangère qui occupe son sol; c'est aussi la méfiance grandissante que provoquent les visées politiques des Pays-Bas ».

Parlant de l'offensive militaire néerlandaise, M. Palar a ajouté: « C'est la seconde attaque sournoise que les Pays-Bas lancent contre la République. C'est aussi un second Pearl-Harbour. La présente séance du Conseil de sécurité marque un tournant dans l'histoire de mon pays; elle marque également un tournant pour les Pays-Bas qui sacrifient aujourd'hui leur avenir en Indonésie, qui sacrifient leur bien-être économique et politique ainsi que leur prestige international ».

■ ■ ■

PRÉSEANCE DES HAUTS COMMISSAIRES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître, le 20 décembre, que le Gouvernement canadien étudiait depuis quelque temps la question d'appliquer au Canada les recommandations formulées par les premiers ministres du Commonwealth, à leur récente réunion de Londres, au sujet de l'ordre de préséance des hauts commissaires.

Le Gouvernement canadien a décidé, de concert avec les Gouvernements des autres pays du Commonwealth, que les hauts commissaires à Ottawa prendront rang désormais avec les ambassadeurs, les premiers, selon la date de leur arrivée à Ottawa, les seconds, selon la date de présentation de leurs lettres de créance, sauf que le doyen du corps diplomatique continuera d'être un ambassadeur étranger selon l'ancienneté.

En conséquence, l'ordre de préséance des hauts commissaires sera déterminé tout comme s'ils occupaient le rang d'ambassadeur au moment de leur arrivée à Ottawa. Entre eux, leur rang sera déterminé par la date de leur arrivée à Ottawa et non, comme précédemment, par l'ancienneté des pays du Commonwealth.

Les ministres plénipotentiaires et les chargés d'affaires *ad interim* à Ottawa continueront de jouir de la préséance qui leur était précédemment accordée à titre de courtoisie, c'est-à-dire qu'ils s'intégreront dans la nouvelle catégorie d'ambassadeurs et de hauts commissaires.

■ ■ ■